

Marie-Claude MISCIOSCIA  
16 Chemin de l'Abbaye  
74940 ANNECY-LE-VIEUX  
04.50.09.89.06  
06.07.04.38.58  
[mcmiscioscia@wanadoo.fr](mailto:mcmiscioscia@wanadoo.fr)

Annecy le Vieux, le 13 novembre 2011

à

Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux  
Place Gabriel Fauré  
Annecy-le-Vieux

**OBJET : Question orale formulée par écrit / indemnités des élus**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

En cette période de débat d'orientation budgétaire, nous souhaitons dans un souci de transparence :

- une mise en délibération, en conseil municipal, relative aux indemnités de fonction des conseillers et de la répartition de celles-ci ;
- la publication du tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux différents membres du conseil.

Il nous semble important, vu le travail accompli par chacun, que chaque conseiller reçoive l'indemnité de base que la commune peut accorder selon l'article L. 2123-24-1-II, soit 6 % de l'indice 1015 de la Fonction publique, soit environ 240 euros mensuels.

Nous comptons sur votre esprit républicain pour mettre cette question à l'ordre du jour et pour envisager une nouvelle répartition.

Marie-Claude Miscioscia